

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LASGRAÏSSES

De la séance du mardi 23 novembre 2021

L'An deux mille vingt et un et le 23 novembre, le Conseil Municipal de LASGRAÏSSES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Alain ASSIÉ, Maire.

Date de la convocation : mardi 16 novembre 2021.

Présents : Mesdames Marie-Odile RIBOUD, Eunice MASSOUTIÉ, Patricia MAUREL, Sadia OUMOUZOUNE, Messieurs Alain ASSIÉ, Guillaume DOUZIECH, Florian GUIBBAUD, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES, Florent PREYNAT, Alain REILLES, William VERGNES.

Absents Excusés : Éric FREALLE

Absent Excusé et Représenté :

Secrétaire communale : Sylvie MASSOUTIER

Secrétaire de séance : Vincent PAKULA

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H30

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, Madame Nelly MOREAU, Présidente de l'Association ADMR des communes de Cadalen, Lasgraïsses, Labessière-Candeil et Técou, a présenté la nouvelle organisation depuis la fusion des 4 communes. Elle a rappelé les missions de cette association (Enfance et parentalité, Accompagnement du handicap, Services et soins aux seniors, Entretien de la maison) mais également ses valeurs (Proximité, Respect, Solidarité, Réciprocité, Universalité) ; trois acteurs pour 1 relation, le bénéficiaire, le bénévole, le salarié. Aujourd'hui, l'association compte 115 bénéficiaires, 12 bénévoles, 20 salariées.

1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 21 OCTOBRE 2021

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2021 est soumis à approbation. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire invite l'ensemble des conseillers qui étaient présents à le signer.

Adopté à l'unanimité

2 – RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION, PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, D'UNE PARTIE DE SES ATTRIBUTIONS

Sans objet.

3 – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE COLLECTE DE PNEUS AGRICOLES

Monsieur le Maire explique qu'au vu des changements apportés à cette convention, au Conseil de Communauté de la CA2G tenu la veille (22 novembre), par rapport à la proposition initiale et considérant un manque certain d'éléments probants, il est décidé, à l'unanimité, de surchoir à cette décision.

4 – AVENANT HARMONIE MUTUELLE AU 01/01/20222 – CONVENTION CONCERNANT LA COUVERTURE SANTE DES AGENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme tout contrat en matière d'assurance, notamment en matière de couverture santé, la convention signée avec la société Harmonie Mutuelle (19.12.2019) comporte une clause de « révision des cotisations » ou « adaptation des cotisations ». Celle-ci autorise la société d'assurance à réviser ses tarifs dans des conditions définies par le contrat. C'est dans ce contexte économique et social tendu que les conditions de renouvellement doivent tenir compte de l'inflation médicale prévisionnelle, des effets de la mutualisation et des données propres au contrat.

Ainsi au 1^{er} janvier 2022, les dispositions du contrat collectif changent et la cotisation mensuelle s'élèvera à :

Garantie : Niveau 1

Ventilation	Cotisations Mensuelles TTC 2021	Cotisations Mensuelles TTC 2022
Enfant (Gratuité au 3 ^{ème} enfant)	25,76 €	28.08 €
Adulte moins de 30 ans	27,18 €	29.63 €
Adulte 30 ans et plus	43,49 €	47.40

Garantie : Niveau 2

Ventilation	Cotisations Mensuelles TTC 2021	Cotisations Mensuelles TTC 2022
Enfant (Gratuité au 3 ^{ème} enfant)	31,48 €	34.31 €
Adulte moins de 30 ans	33,63 €	36.66 €
Adulte 30 ans et plus	53,81 €	58.65 €

Garantie : Niveau 3

Ventilation	Cotisations Mensuelles TTC 2021	Cotisations Mensuelles TTC 2022
Enfant (Gratuité au 3 ^{ème} enfant)	36,90 €	40.22 €
Adulte moins de 30 ans	41,48 €	45.43 €
Adulte 30 ans et plus	66,69 €	72.69

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, a approuvé et autorisé la conclusion d'un avenant formalisant les conditions de renouvellement liées au contrat.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Questions diverses :

1/ Bulletin Municipal – Eunice MASSOUTIÉ & Florent PREYNAT

La commission communication s'est réunie le samedi 20 novembre afin d'établir la trame du prochain bulletin municipal. Il a été convenu d'un retro-planning afin de pouvoir le distribuer semaine 51 :

- Le mercredi 01 Décembre, la commission communication se réunira en Mairie, afin de faire un nouveau point sur la mise à jour des documents reçus à intégrer et les modifications complémentaires à apporter
- Avant le 10 Décembre, des conseillers doivent aller à la rencontre d'administrés afin d'avoir leur ressenti sur la sécurisation de la traversée du village.
- Le dimanche 12 Décembre, le Conseil Municipal doit se retrouver pour prendre les photos qui illustreront celui-ci.
- Le dimanche 09 Janvier 2022, date des « Vœux du Maire » est arrêtée et sera annoncée dans le bulletin.
- ☞ Le lundi 20 Décembre, la relecture et la mise en page devront avoir été faite afin de lancer les impressions

A cette occasion, il a été soulevé le sujet des décorations et illuminations de Noël pour le village : un inventaire devra être fait du matériel en notre possession.

De son côté, Monsieur le Maire, a contacté l'Entreprise ESCAFFIT de Gaillac qui ne fait que de la location de matériel, mais cette option ne serait envisageable que pour 2002 maintenant.

2/ Révision PLU (Les Hauts de Ferrières) et PLUi – Alain ASSIÉ

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la SCP VITANI-BRU en date du 15 Novembre qui demande la majoration du prix proposé concernant les terrains de Ferrières pour lesquels la commune a préempté.

Une réponse a été envoyée proposant une augmentation de 10% du prix initial comme nous l'autorise le service des domaines qui a procédé à l'évaluation des dits terrains.

D'autre part, Monsieur le Maire va interroger Maître KUNTER-PAPEIX afin de savoir s'il est possible d'engager dès maintenant la modification du PLU ; il doit également prendre contact avec Monsieur Olivier DAMIEZ, vice-président de la CA2G.

Une rencontre « élu.es – administré.es » sera prochainement programmée afin d'expliquer les possibles modifications concernant l'élaboration du PLUi ; PLUi qui doit obligatoirement être terminé d'ici 2024.

- Tour de table et expression libre :

- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil que 5 nouvelles communes vont quitter la CA2G pour rejoindre le Pays Cordais, il s'agit de AMARENS, DONNAZAC, FRAUSSAILLES, LOUBERS, NOAILHAC.
- ✚ Madame Marie-Odile RIBOUD, informe le Conseil Municipal que le SMIXFLO n'est, à ce jour, toujours pas dissout.
La Préfecture a refusé la dissolution, car le SMIXFLO est maintenant composé de 2 entités, la CA2G et la commune d'ORBAN et donc tant qu'il n'y a pas d'accord, il n'y a pas de dissolution possible.
Cette situation est surtout très difficile pour le personnel.
La Préfecture a proposé une réunion mais le Conseil Syndical est toujours dans l'attente d'une date, depuis le mois de septembre !
Le Président de la CA2G nous reçoit lundi prochain, le 29/11.
La Présidente reconnaît être plus sereine au niveau de la gestion financière qu'en début d'année. Tous les impayés de 2020 (pour rappel 23000€) ont été régularisés, toutes les factures 2021, reçues à ce jour, sont acquittées et les salaires de décembre sont également payés.
A ce jour, le SMIXFLO est reconduit pour 2022.
- ✚ Monsieur le Maire présente un Point « Trésorerie » : à ce jour, il manque toujours le règlement de la subvention de l'opération « Traversée du Village » venant de la Région, du coup l'emprunt de 90 000€ n'est toujours pas remboursé.
Le budget communal présente donc un solde positif à hauteur d'environ 169 000.00€.
- ✚ Monsieur Vincent PAKULA demande si nous avons eu plus d'informations concernant le Fonds de Concours qui financerait en partie le « City Stade » ?
Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas eu plus d'information mais que cette opération est inscrite sur le programme des travaux 2024 présenté à la CA2G.

Date du Prochain Conseil Municipal :

Il se réunira le 20 décembre 2021 à 19h00 à la Salle de Ferrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2021	<i>ASSIÉ Alain</i>	<i>DOUZIECH Guillaume</i>
<i>FREALLE Éric</i> <i>Absent</i>	<i>GUIBBAUD Florian</i>	<i>MASSOUTIÉ Eunice</i>
<i>MAUREL Christian</i>	<i>MAUREL Patricia</i>	<i>OUMOZOUNE Saadia</i>
<i>PAKULA Vincent</i>	<i>PRADES Alain</i>	<i>PREYNAT Florent</i>
<i>REILLES Alain</i>	<i>RIBOUD Marie-Odile</i>	<i>VERGNES William</i>